



## **Pas d'épreuves du baccalauréat dans des établissements privés confessionnels !**

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNETAP-FSU, au sein de la FSU des Pays de la Loire, apprennent avec consternation que des élèves scolarisé-es dans des établissements publics et laïques de l'académie de Nantes sont convoqué-es pour passer des épreuves du baccalauréat dans des établissements privés catholiques.

Quoique sous contrat, ces établissements ne respectent pas la laïcité et comptent dans leurs locaux de nombreux signes religieux. Cela constitue une entorse inadmissible au principe de laïcité et de neutralité, d'autant plus insupportable après une année scolaire durement marquée par des atteintes à la laïcité qui ont touché les personnels de l'éducation nationale jusque dans leur chair. Cela constitue en outre une véritable provocation quand de nombreux postes dans l'enseignement publics sont supprimés, quand certains enseignements ou certaines filières n'existent plus que dans des établissements privés car ils ont été supprimés dans le public, quand les locaux de certains établissements publics ne sont plus adaptés pour accueillir dans de bonnes conditions toutes et tous les élèves qui en dépendent.

Le Recteur de l'académie de Nantes ne dispose ni de l'autorité ni des moyens nécessaires pour imposer à ces établissements que les signes religieux soient masqués, ou enlevés.

Il importe, au vu des multiples complexités déjà présentes, notamment sur le plan sanitaire, et des échéances qui approchent, que les services du Rectorat reviennent au plus vite sur ces dispositions afin de ne pas être une source supplémentaire de stress pour les candidat.es et de mise en difficulté pour les personnels.

Dans un moment où toutes et tous aspirent à un certain retour à la sérénité, il apparaît essentiel que seuls les établissements publics, ceux-là même qui accueillent au quotidien l'ensemble de la population, sans distinction religieuse ni financière, assurent le bon déroulement des épreuves. Le Baccalauréat est un examen national dont la valeur dépend directement du bon déroulement des épreuves, bon déroulement qui passe par la neutralité des locaux et des examinateur.trices, garantie d'égalité pour les élèves.

En conséquence, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNETAP-FSU, au sein de la FSU des Pays de la Loire, exigent du Recteur de l'académie de Nantes l'annulation de cette décision et que toutes les épreuves se déroulent dans des établissements publics.

**Si cette décision devait être maintenue, ces syndicats, profondément attachés au service public et laïque d'Education, prendraient leurs responsabilités et appelleraient les collègues à se mettre en grève le jour des examens.**